

Faculté de Droit Economie Gestion et AES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers de l'immobilier : gestion et administration
de biens

LIVRET DES ETUDES

Année Universitaire 2023-2024

*Faculté de Droit Economie Gestion et AES – 12 Rue de Kergoat – CS 93837
29238 BREST CEDEX*

TEL 02-98-01-60-23 – Fax 02-98-01-65-90 www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie



*Document délivré à titre informatif, seul le dossier d'habilitation ou les décisions postérieures des
conseils de l'UBO font foi.*

Chères alternantes, chers alternants, chères étudiantes, chers étudiants,

Que vous soyez en formation initiale, en formation continue ou en formation en alternance, vous avez choisi l'université pour y étudier. Ce livret vous donne certaines informations importantes pour la réussite de votre année d'études.

Par ailleurs vous trouverez d'autres ressources disponibles sur l'ENT de l'université. Cet espace numérique de travail vous est accessible dès lors que vous êtes inscrit-e à l'UBO.

Vous entreprenez une formation universitaire professionnelle que vous avez choisie et nous sommes heureux de vous y accueillir.

Votre année d'études comprend des enseignements à la Faculté et un stage ou un emploi. Ces expériences professionnelles complémentaires des enseignements doivent vous faire connaître la pratique d'un métier de l'immobilier.

BON COURAGE et BONNE ANNEE UNIVERSITAIRE à toutes et à tous !

Cécile De Cet Bertin
Maître de conférences de droit privé
Responsable de la Licence professionnelle Métiers de l'immobilier
Faculté de droit, économie, gestion et AES,
Bureau B 220.
Mail : cecile.decet-bertin@univ-brest.fr

SOMMAIRE

Rappel des règles de comportement en cours et de communication,	p. 4
Régime des études 2022-2027	p. 5
Calendrier de l'année	p. 9
Programme des enseignements – Chargés de cours	p. 10
UE Professionnalisation (Semestre impair)	p.11
UE Professionnalisation (Semestre pair)	p. 12
Modalités de contrôle des connaissances	p. 14

Rappel des règles de comportement en cours et de communication¹

Ces règles vous sont rappelées pour compléter la formation que vous suivez cette année. Elles s'appliquent dans vos relations internes à l'université bien sûr, mais vous devez également les respecter, le cas échéant, dans les relations avec les professionnels de l'immobilier que vous pourriez nouer dans le cadre de la formation.

Règles de comportement en cours

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours.

L'usage des ordinateurs peut être restreint par l'enseignant-e qui souhaite préserver votre concentration.

Règles de communication

Pour vous communiquer toutes sortes d'informations relatives à votre formation l'université vous attribue une adresse « @univ-brest.fr » dès lors que vous avez procédé à votre inscription. C'est à cette adresse que vous seront adressés tous les messages utiles durant votre année de formation. Une liste de vos adresses est établie par l'université. Elle permet à la scolarité et à l'équipe pédagogique de communiquer avec vous officiellement.

Vous devez répondre à tous les messages qui vous sont adressés, que ce soit pour remercier l'expéditeur ou tout simplement pour accuser réception du message.

Vous devez également utiliser des civilités (Madame, Monsieur) et les formules de politesse d'usage lorsque vous adressez un courriel que vous devez signer évidemment.

¹ L'exposé de ces règles fait suite au constat qu'elles ne sont pas toujours respectées.

Régime des études 2022-2027

Textes de référence :

Code de l'éducation

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Organisation de la formation

La formation est proposée par la Faculté de droit, économie, gestion et AES de l'UBO.

L'offre de formation est structurée en 2 semestres comprenant chacun 4 unités d'enseignement (UE) : 1 UE Droit, 1 UE gestion/comptabilité/finances, 1 UE Connaissances professionnelles et UE 1 Formation générale/communication auxquelles s'ajoutent le projet tutoré (150 h) et un stage de 12 semaines minimum.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 6 décembre 2019 Il est établi un contrat pédagogique signé par chaque étudiant-e ou alternant-e lors de la rentrée universitaire, ci-après, en annexe.

Obtention du diplôme

La licence est délivrée conformément aux dispositions de l'article L 613- 1 du code de l'éducation. Elle peut être délivrée conformément à l'article 613-4 du même code, par validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour la délivrance du diplôme par VAE, les candidats doivent prendre contact avec le service ad hoc de l'université de Bretagne Occidentale.

Le jury de la Licence Professionnelle comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par cette formation.

La licence professionnelle est décernée aux étudiant-e-s qui ont obtenu à la fois, une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et, une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les mentions du diplôme sont les suivantes :

Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20

Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20

Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients égaux aux ECTS. Les UE peuvent être composées de plusieurs éléments constitutifs. Ces matières peuvent être affectées d'un coefficient (voir maquette et modalités de contrôle des connaissances votées).

Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement (UE). Il y a également compensation entre les UE. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Les matières non présentées à l'examen par un-e étudiant-e absent-e sont affectées de la note zéro.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en cas de redoublement.

Pour l'obtention du diplôme il faut avoir une certification en anglais organisée par l'établissement qui propose deux niveaux de certification B1 et B2 et l'obtention d'un Certificat CLES (Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur). Le niveau obtenu est sans effet sur la délivrance du diplôme, seule compte la certification.

Les délibérations du jury d'examen sont annuelles et ont lieu après la soutenance du rapport de stage qui est la dernière épreuve d'examen du diplôme.

Il n'y a pas de session de rattrapage (session 2), mais il est peut-être organisé individuellement un rattrapage lorsqu'une absence à l'examen est due à un cas dûment justifié dans de brefs délais et par des moyens appropriés tels qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'université, un bulletin d'hospitalisation, un certificat de décès d'un proche. Chaque enseignant fixe alors les modalités de ce rattrapage en veillant à l'équité de l'ensemble de ses évaluations.

Lorsque l'étudiant ne valide pas son année de Licence Professionnelle, le redoublement n'est pas de droit. Il fait l'objet d'une décision du jury de diplôme à la demande de l'intéressé. Dans le cas où un étudiant est autorisé à redoubler, il conserve de droit le bénéfice des éléments pédagogiques pour lesquels il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Il en est de même des UE dans lesquelles il a obtenu la moyenne (capitalisation). Il peut demander à capitaliser les éléments pédagogiques dans lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 et supérieure à 8/20.

Examens

Un guide pratique des examens de l'UBO est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Examens>

La publication de ce guide pratique des examens de l'université de Bretagne Occidentale est destinée à répondre à une exigence de qualité concernant l'organisation et la validation des examens. Ce guide établit un ensemble de principes et de modalités pratiques. Il s'applique à l'ensemble des formations de l'université sanctionnées par un examen. Il concerne les différents acteurs de la communauté universitaire et précise les droits et les devoirs de chacun dans le déroulement des examens. Il permet d'offrir aux étudiant-e-s une garantie d'égalité et de transparence, d'apporter aux enseignant-e-s et aux personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation des contrôles des connaissances, et d'assurer aux membres des jurys le respect de leurs délibérations et des décisions qu'ils prennent.

Pouvoir disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'université constitué en section disciplinaire.

L'étudiant-e relève du régime disciplinaire lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

- d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours,
- d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université.

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans,
- l'exclusion définitive de l'établissement,
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans,
- l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de ces sanctions disciplinaires.

Voici des cas de plagiat susceptibles d'entraîner de telles sanctions :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web

La **charte anti-plagiat** (déc. CA 26 avril 2012) est accessible à cette adresse : (<https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarité/Examens> ,en bas de page)

ANNEXE

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Pour la réussite de son parcours de formation universitaire dans la Licence professionnelle métiers de l'immobilier, il est conclu un contrat pédagogique conforme aux exigences de l'article 5 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle entre :

Madame / monsieur (rayer la civilité inutile)

NOM et prénom :

Titulaire du diplôme de (intitulé du diplôme) :

Préparé à (nom de l'établissement et ville où le diplôme a été préparé) :

Obtenu en (année d'obtention du diplôme)

ayant décidé de s'inscrire dans la licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, pour la réalisation de son projet de formation et dans le but d'exercer un emploi dans l'immobilier,

Et

L'Université de Bretagne Occidentale, représentée par la/le responsable de la formation

1° Pour l'exécution de ce contrat pédagogique, le cas échéant, sont précisés ci-dessous le projet personnel, le projet professionnel et les contraintes particulières de l'étudiant-e, alternant-e, signataire :

2° Objectifs et caractéristiques du parcours professionnalisant

L'objectif du parcours de formation proposé est de permettre aux diplômés d'envisager une candidature à un emploi dans les différents métiers de l'immobilier.

Cet objectif est réalisé par une offre d'enseignements adaptés et dispensés par des professionnels de l'enseignement pour l'acquisition des connaissances et des méthodes de travail dans différentes matières pertinentes. La professionnalisation est apportée par les professionnels de l'immobilier qui viennent enseigner leurs pratiques et dispenser leurs conseils de professionnels. L'expérience professionnelle est faite par l'emploi (formation en alternance) et par le stage de 12 semaines (formation initiale et formation continue).

3° Engagements réciproques

L'UBO met à la disposition de l'étudiant-e ou de l'alternant-e de la Licence professionnelle :

- un-e responsable de la formation,
- les enseignements définis par ailleurs (Voir le Livret des études)
- toutes les informations concernant le régime des études (Voir le Régime des études).

Elle porte à sa connaissance tout autre élément utile à la réussite du projet de formation du-de la signataire de ce contrat pédagogique, à sa demande, y compris au moyen des services communs d'orientation (CAP'AVENIR), de documentation (SCD), de médecine préventive (SUMPPS) accessibles à tout-e étudiant-e inscrit-e à l'UBO.

Pour assurer la réussite de son année de formation dans la licence professionnelle, l'étudiant-e/alternant-e, signataire de ce contrat pédagogique, s'engage à suivre les enseignements dispensés et les prescriptions de travail personnel données par les enseignants à l'occasion de leurs enseignements.

Date :

Signature de l'étudiant-e / alternant-e

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS CHARGES DES COURS²

UE et matières enseignées	Chargé-e de l'enseignement	Volume horaire	
		CM	TD
Semestre 5			
UE Droit			
Droit de la responsabilité		20	
Droit des biens	A.-M. Galliou-Scanvion, MCF UBO	20	
Droit de l'Urbanisme	D. Girard, Docteur en droit public	20	
Droit des sociétés	C. Jézéquel, Avocate	10	
UE Gestion comptable et financière			
Comptabilité	V. Rouquaud, enseignante	15	15
Gestion locative	F.Cadalen, professionnel de l'immobilier	10	
Financement et investissements immobiliers	V. Rouquaud, enseignante	10	
UE Connaissances professionnelles			
Conduite de projets de promotion immobilière	C. Siou, professionnelle de l'immobilier	10	
Marché de l'immobilier	J.-F. Cadiou professionnel de l'immobilier	12	
Statuts professionnels	J.-F. Cadiou professionnel de l'immobilier	15	
UE Formation Générale			
Informatique		20	
Anglais	L. Dupuy, enseignante	20	
Soutien en droit et en gestion	C. De Cet Bertin, MCF UBO (Droit) P. Leroux, Enseignant (Gestion)	15 15	
Semestre 6			
UE Droit de l'immobilier			
Vente immobilière	A.-M. Galliou Scanvion, MCF UBO	20	
Vente du fonds de commerce	C. Deforge, notaire	20	
Droit de la copropriété	Anne Merour, gestionnaire de copropriété	20	
Droit des baux	C. De Cet Bertin, MCF UBO ; C. Trébaol (TD)	15	15
UE Gestion financière et fiscalité			
Gestion financière du patrimoine immobilier	P. Tracol, avocat	10	
Fiscalité immobilière	Y. Kerrouault	10	10
Impayés	A. Chanteux-caron, avocate	10	
UE Connaissances professionnelles			
Immobilier social	M. Opoczynski, chef de service location/ vente, BMH	20	
Sécurité du bâtiment	C. Trébaol, Architecte urbaniste	4	
Pathologie du bâtiment	C. Trébaol, Architecte urbaniste	20	
UE Communication			
Anglais	L.Dupuy, enseignante	20	
Communication	H. Kerjean	20	

² Certains enseignements ne sont pas attribués à la date de l'édition de ce livret.

UE PROFESSIONNALISATION (Semestre impair)

En dehors des enseignements les étudiants doivent réaliser un projet tutoré, les alternants une présentation d'un cas rencontré dans leur pratique professionnelle. La restitution de ces travaux a lieu lors de la session d'examen du second semestre, sous la forme d'un oral de 10 minutes suivi de questions durant 10 minutes maximum.

LE PROJET TUTORE

Ce projet doit être élaboré par chaque étudiant ou par groupe de deux maximum. Il s'agit de mener une étude sur un sujet choisi, dans les périodes sans enseignement à la faculté. L'étude peut porter sur un métier de l'immobilier, une activité, un sujet d'actualité. Elle peut être menée au moyen d'un stage, d'une enquête et d'une étude documentaire. Elle doit autant que possible combiner ces trois moyens (le stage, l'enquête et l'étude documentaire).

Le résultat du projet tutoré est présenté par écrit dans un document d'une vingtaine de pages de texte (schémas, photos et autres graphiques ne sont pas considérés comme du texte). Il fait l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. Toute l'équipe pédagogique est invitée à assister à ces restitutions. Les étudiants peuvent également convier les personnes qui les ont aidés dans la réalisation de leur projet.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION

Les alternants doivent présenter par écrit (en une dizaine de pages) et oralement un cas pratique tiré de leur expérience professionnelle. Comme pour le projet tutoré des étudiants, le cas pratique fait l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. Toute l'équipe pédagogique est invitée à assister à ces restitutions. Les alternants peuvent également convier les personnes qui les ont aidés dans la réalisation de leur projet.

UE PROFESSIONNALISATION (semestre pair)

Le stage (étudiant) et l'étude liée à la pratique professionnelle (alternant) font l'objet d'un rapport dont le nombre de pages est indéterminé car il s'agit de renseigner efficacement et sérieusement un certain nombre de rubriques prédéfinies. La trame du rapport 2023³ était la suivante :

VOUS	Nom
	Prénom
	Période de stage/d'emploi
	Ce stage/cet emploi est-il en rapport avec votre projet au-delà de la Licence professionnelle ? Précisez votre projet professionnel.
1. L'entreprise d'accueil (2 points)	Nom de l'entreprise
	Statut juridique
	Adresse
	Effectifs
	Nom du/de la responsable du stage
2. Les fonctions exercées (3 points)	2.1 Quelles missions vous ont été confiées ? Décrivez-les
	2.2 Y a-t-il des missions que vous auriez souhaité réaliser et qui ne vous ont pas été confiées ? Développez
	2.3 Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ? Développez
3. Les apports du stage/de l'emploi (3 points)	3.1 Que vous a apporté ce stage/cet emploi sur le plan personnel ?
	3.2 Que vous a apporté ce stage/cet emploi sur le plan professionnel ?
4. Les rapports entre les enseignements et le stage/l'emploi (12 points)	4.1 Quelles connaissances acquises pendant votre année de Licence vous ont été utiles ? Développez
	4.2 Ya -t-il des connaissances qui vous ont manqué ? Comment avez-vous pallié ce manque ?
	4.3 Choisissez une notion juridique étudiée (enseignement). Donnez en une définition puis présentez la mise en pratique que vous avez observée (stage/emploi).
5. Evaluation	Notez ce stage ou votre alternance selon l'intérêt que vous y avez trouvé de 1 (pas intéressant) à 4 (très intéressant). Argumentez

Le rapport et l'étude de la pratique professionnelle font l'objet d'une soutenance d'une vingtaine de minutes.

LE STAGE

Chaque étudiant doit faire un stage auprès d'un professionnel de l'immobilier d'une durée de 12 semaines et ce, entre les 1^{er} avril et 30 juin. Il appartient à chacun de trouver le lieu de son stage et vous pouvez obtenir des conseils pour y parvenir auprès de la responsable du diplôme. Il convient autant que faire se peut d'avoir signé une convention de stage avant le 20 mars pour débiter le 1^{er} avril.

³ Cette trame peut évoluer d'une année sur l'autre. Vous recevrez durant le stage, en avril ou mai, la trame que vous aurez à suivre pour votre rapport de stage ou votre étude liée à la pratique professionnelle.

La convention de stage est élaborée dans l'application Pstage de l'ENT. Voir : <https://ent.univ-brest.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml> A cette adresse vous pourrez remplir une convention pré-rédigée et vous trouverez les rubriques suivantes :

Simulateur de calcul de la gratification :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

Documents annexes :

-  Tutoriel pour la création d'une convention
-  Informations nécessaires à la saisie d'une convention
-  Notice Convention de stage
-  Notice Convention de stage pour la Formation Continue
-  Notices bilingues Convention de stage (Anglais - Espagnol - Allemand - Italien)
-  Stage à l'étranger attestation couverture accident du travail

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Comme cela est dit ci-dessus, les alternants, comme les étudiants stagiaires, doivent rapporter sur leur expérience professionnelle.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Catalogue : ne-pas-utiliser-mcc23

Année : 2022-2023

Domaine : Droit, Economie, Gestion

TYPE DIPLOME : Licence professionnelle

VDI : IVCM34FC

VET : BIMGL3 217

Eval?	Obl.	Code Ametys	Code Apogee	Libellé court	Nat.	Libellés long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2			
										Modal.	Nature	Durée	Coef.	Modal.	Nature	Durée
Année 1																
SEM 5																
IVQUA1L6 Semestre 5 30																
X	O	INRBLWNJ			UE	UE Droit	7		CM 20							
X	O	INRBLW08			EC	Droit de la responsabilité (coeff 2)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	other	other	session unique - pas de session 2
X	O	INRBLWTX			EC	Droit des biens (coeff 2)			CM 20					other	other	session unique - pas de session 2
X	O	INRBLWW5			EC	Droit de l'Urbanisme (coeff 2)			CM 20					other	other	session unique - pas de session 2
X	O	JAECOF58			EC	Droit des Sociétés (coeff 1)			CM 10					other	other	Session Unique - Pas de session 2
X	O	INRBLXAV			UE	UE Gestion comptable et financière	5		0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%			
X	O	INRBLXDI			EC	Comptabilité (coeff 2)			CM 15							
X	O	INRBLXFR			EC	Gestion locative (coeff 1.5)			TD 15							
X	O	INRBLXIL			EC	Financement et investissements immobiliers (coeff 1.5)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	other	other	session unique - pas de session 2
X	O	INRBLY05			UE	UE Connaissances professionnelles	5		CM 10							
	O	IVCJZVWL			EC	Conduite de projets de promotion immobilière (coeff 1)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	other	other	session unique - pas de session 2
X	O	IVCJZMFK			EC	Marché de l'immobilier (coeff 2)			TD 10					other	other	Session Unique - Pas de session 2
									0	1 CT	écrit-surveillance	0h45	100%			
									CM 12							
									EC 0					other	other	Session unique, pas de session 2

04/07/2023 Licence Professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens - 2022-2023

1/4

Eval?	Obl.	Code Ametys	Code Apogée	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2				
										Modal.	Nature	Durée	Coeff.	Remarques	Modal.	Nature	Durée
									0	1 CT	écrit- surveillance	0h45	100%				
X	O	J30C57ME			EC	Statuts professionnels (coeff 2)		CM 15		1 CT	écrit- surveillance	1h00	100%		other	session unique, pas de session 2	
X	O	INRBLXKS			UE	UE Formation Générale	3										
O		INRBLXNF			EC	Informatique (15h) et outils numériques et recherche docs (5h) - (coeff 2)		TD 20		2 CC	écrit-et-ou- oral		100	other	other	Session unique - pas de session 2	
X	O	JXQ47FRB			EC	Soutien en Droit (10h) et soutien Gestion (10h)		CM 20		0	other			other	other	non évalué	
X	O	INRBLXG6			EC	Anglais (coeff 1)		TD 20		0	1 CT	écrit- surveillance	1h00	100%	other	other	session unique - pas de session 2
X	O	L4CKRBLG			UE	UE Professionalisation	10										
X		LHAODMRU			EC	Parcours Non allemand											
X	O	INRBLXG3			EC	Projet tuteuré (150 h) - Parcours formation initiale			0	1 CT	écrit-et-ou- oral		100%	other	other	session unique - pas de session 2	
X		LHAOH06			CHOI	parcours allemand											
X	O	JXQ43UDC			EC	Accompagnement à la professionnalisation - parcours allemand		TD 10		0	1 CT	écrit-et-ou- oral		other	other	session unique - pas de session 2	
SEM 6										Semestre 6							
IVCUB008										30							
X	O	INRBLY3J			UE	UE Droit de l'immobilier	7		CM 20								
X	O	INRBLYDJ			EC	Droit de la copropriété (coeff 2)			0	1 CT	écrit- surveillance	1h00	100%	other	other	session unique - pas de session 2	
X	O	IVCK15LZ			EC	Vente immobilière (coeff 2)			CM 20								
									EC 0					other	other	session unique - pas de session 2	
									0	1 CT	écrit- surveillance	1h30	100%				
									CM 15								
X	O	INRBLY6Y			EC	Droit des baux (coeff 2.5)		TD 15									
X	O	L2KKM7N1			EC	Vente du fonds de commerce (coeff 1)			0	1 CT	écrit- surveillance	1h00	100%	other	other	session unique - pas de session 2	
X	O	INRBLY65			UE	UE Gestion financière et fiscalité	4		CM 20								
									0	1 CT	écrit- surveillance	1h00	100	other	other	Pas de session 2 ; Session unique	

Eval?	Obl.	Code Anetys	Code Apogee	Libellé court	Nat.	Libellé long	ECTS	Poids MODU	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2					
									Volume hor.	Modal.	Nature	Duree	Coef.	Remarques	Modal.	Nature	Duree
X	O	J30CTDFU			EC	Gestion financière de l'immobilier (coefficient 1)		OM 10	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	Session unique - pas de session 2
X	O	J30CTNUX			EC	Fiscalité immobilière (coefficient 2)		OM 10									
X	O	INR8LY9T			EC	Impayés (coefficient 1)		OM 10	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	Session unique - pas de session 2
X	O	INR8LYDX			UE	UE Connaissances professionnelles	5		0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		other	other	session unique - pas de session 2
X	O	J30CYTTE			EC	Immobilier social (coefficient 2)		OM 20							other	other	Session unique, pas de session 2
	O	IVOK3H5G			EC	Sécurité du bâtiment (5h) et Pathologie du bâtiment (20h) - coefficient 3		OM 25	0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%				
X	O	INR8LWYK			UE	UE Formation Générale et Communication	3		0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100		other	other	Session unique, pas de session 2
X	O	INR8LX2K			EC	Anglais (coefficient 1)		TD 20	0	2 CC	oral		100		other	other	session unique - pas de session 2
	O	IVOK4HOE			EC	Communication (coefficient 1)		OM 10	0	1 CT	oral		100%		other	other	Session Unique - Pas de session 2
X	O	L2KKTNN3			EC	Techniques de négociation (coefficient 1)		OM 10	0	1 CT	oral		100	CT hors session	other	other	Pas de session 2 - session unique
X	O	LACKWL71			UE	UE Professionalisation	11										
X	X	LHGBKTKB			CHOI	Parcours initial (stage)											
X	O	INR8LX7C			EC	Stage 420h - Formation initiale	11		0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	Une seule note : Rapport écrit + soutenance de 20 mn	other	other	session unique - pas de session 2
X	X	LHGBNFRS			CHOI	Parcours alternant											
X	O	JXG4MRK6			EC	Accompagnement à la professionnalisation - Alternance	11	OM 11	0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	une seule note (rapport + soutenance 20 minutes) Dossier Ecrit - étude liée à la pratique professionnelle durant l'alternance	other	other	sessio unique - pas de session 2

Légende

Titre des colonnes

Obi.	O : obligatoire, X : à choix, F : facultatif
Nat.	Nature d'élément pédagogique
Volumé hor.	Volume horaire
Modali.	Modalité
Coef.	Poids des différents types d'évaluation (en %)
Nature d'enseignement	
CM	Cours Magistral
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
EAD	Enseignements à distance
Stage	Stages
Other	Autres
PROJET_TUTEORE	Projet tutoré
SEMINAIRE	Séminaire de recherche
TER	T.E.R.
TERRAIN	Terrain
UE	UE
EC	EC
BLOC	Bloc

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Report de notes

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Report de notes

Nature de l'évaluation pour les MCC

dossier	Dossier
ecrit-et-ou-oral	Ecrit et/ou Oral
ecrit-maison	Ecrit - devoir maison
ecrit-memoire	Ecrit - mémoire
ecrit-rapport	Ecrit - rapport
ecrit-surveillance	Ecrit - devoir surveillé
oral	Oral
oral-expose	Oral - exposé
oral-soutenance	Oral - soutenance
other	Autre nature
pratique-examen	Pratique - examen en ligne
pratique-labo	Pratique - labo de langue
rapport-ecrit-et-soutenance-orale	Rapport écrit et soutenance orale
tp	Travaux Pratiques

NOTES